



Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes

2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY

Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00

Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr <http://www.ballay-syndicat.com>

RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2009

SOMMAIRE

LES ADHERENTS.....	3	SERVICE EAU POTABLE.....	3
LES COMPETENCES.....	3	EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2009 :	3
ELECTRIFICATION RURALE.....	3	INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009 :	3
ECLAIRAGE PUBLIC.....	3	MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A	
EAU POTABLE	3	L'EXPLOITATION.....	3
ASSAINISSEMENT	3	ACTIVITE DU SERVICE :	3
L'ORGANISATION.....	3	RESULTAT 2009 :	3
LES ELUS	3	OPERATIONS EN MANDAT :	3
LES SERVICES.....	3	EVOLUTION PROSPECTIVE 2010 :	3
SERVICE ADMINISTRATION GENERALE	3	GESTION DES PLANS ET BASES DE	
INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009 :	3	DONNEES URBAINES.....	3
FONCTIONNEMENT EN 2009 :	3	SERVICES ASSAINISSEMENT	3
SERVICE ELECTRIFICATION RURALE.....	3	Le PERSONNEL EN 2009 :	3
FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2009 :	3	LE S.P.A.N.C :	3
TRAVAUX REALISES EN 2009 (ETAT au		EVOLUTION REGLEMENTAIRE :	3
31/12/2009) :	3	MISSIONS DU SERVICE :	3
TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN		TERRITOIRE D'INTERVENTION :	3
COURS DE REALISATION.....	3	ACTIVITES DU SERVICE :	3
TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER ..	3	LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS	
TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A		D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	3
PROGRAMMER.....	3	LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES	
TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN		DEMANDES D'URBANISME.....	3
COURS D'ETUDE.....	3	UNE INFORMATION INDISPENSABLE :	3
RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION		AGREMENT DES VIDANGEURS :	3
TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)	3	LE S.A.T.A.Z. :	3
RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE		LES MISSIONS :	3
REALISATION DES TRAVAUX	3	LES ACTIVITES DU SERVICE :	3
ECLAIRAGE PUBLIC.....	3	ANNEXE 1.....	3
OPERATIONS 2009.....	3		
EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA			
MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE:.....	3		
CONCLUSION	3		

LES ADHERENTS

Le Syndicat d'électrification et des eaux du Sud Est des Ardennes (S.S.E) est un Syndicat Mixte fermé, regroupant :

- **167 communes** (dont 2 uniquement pour l'A.E.P. (Adduction d'Eau potable) et 59 uniquement pour la compétence assainissement non collectif)
- **et 15 E.P.C.I.** (13 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable - S.I.A.E.P. -, un syndicat d'assainissement et une communauté de communes en représentation-substitution pour 20 de ses communes membres dans le cadre de la compétence assainissement)

Voir le détail des adhérents et des compétences transférées en annexe 1



LES COMPETENCES

ELECTRIFICATION RURALE

► Compétence Distribution d'Energie Electrique et pouvoir concédant.

Le Syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique basse tension, HTA et des postes de transformation sur le territoire des communes.

Il assume les investissements nécessaires aux travaux de renforcement, d'extension et d'effacement de réseaux ; il est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité.

E.R.D.F., concessionnaire des réseaux d'électricité, en assume l'exploitation, l'entretien et la gestion ainsi que le renouvellement normal des ouvrages.



ECLAIRAGE PUBLIC



► Travaux neufs d'Eclairage (Investissement)

Le Syndicat assure pour le compte des communes (en tant que mandataire ou maître d'ouvrage délégué) la réalisation des travaux d'éclairage public

► Maintenance et Entretien des réseaux Eclairage Public

L'entretien et la maintenance des réseaux d'éclairage public sont délégués au S.E.I.C.E. dont le Syndicat du Sud-Est est adhérent avec trois autres syndicats intercommunaux d'électrification et quatre communes urbaines (de plus de 2 000 habitants).

EAU POTABLE

► Maintenance et dépannage

Moyennant une participation annuelle forfaitaire suivant le type d'installation et le nombre de branchements, le Syndicat assure la maintenance, l'entretien et le dépannage des réseaux d'eau potable

► Relevé des compteurs avec ou sans établissement des factures

► Remplacement des compteurs

► Ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés

Le Syndicat peut réaliser les travaux d'amélioration des ouvrages d'exploitation et de desserte des abonnés dans le périmètre d'urbanisation.

► Gestion des plans

► Production et distribution d'eau potable



ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - S.P.A.N.C.



➤ Contrôle des installations neuves d'assainissement non collectif.

➤ Contrôle périodique de fonctionnement des installations.

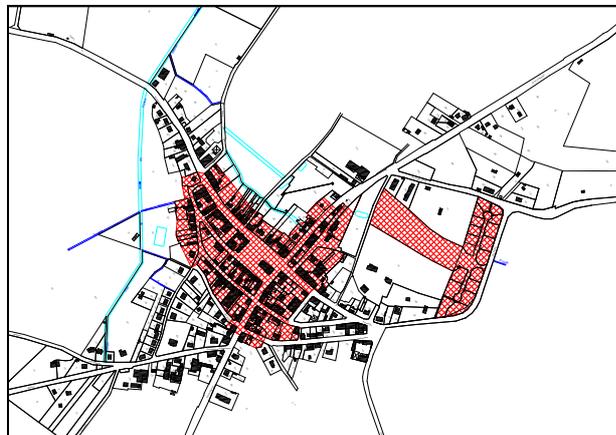
➤ Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif existantes.



➤ Entretien des installations d'assainissement non collectif.

ASSISTANCE AU ZONAGE - S.A.T.A.Z.

➤ Le S.S.E. assure, pour ses communes adhérentes qui en ont fait la demande avant 2008, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de zonage d'assainissement.



Ces missions s'achèveront au 31/12/2009 et le budget annexe « assainissement général » sera clos à la fin de l'exercice 2009.

L'ORGANISATION

LES ELUS

Le comité syndical est composé de 167 délégués désignés par les conseils municipaux représentant les communes et de 57 délégués représentant les E.P.C.I. en fonction de leur population regroupée.

Le comité syndical délègue une partie de ses attributions au Président et au Bureau constitué :

- du Président
- de deux Vice-Présidents
- de 7 membres représentant les communes
- de 4 membres représentant les S.I.A.E.P

Président		
Vice Président	Bernard BESTEL	Délégué de VRIZY
Vice Président	Alain HURPET	Maire de REMILLY AILLICOURT
Membre	Bernard AUBRY	Maire de CHUFFILLY
Membre	Joël CARRE	Maire d' HARRICOURT
Membre	Gérard CUNISSE	Délégué d'OLIZY - PRIMAT
Membre	André GROSSELIN	Délégué de BOULT AUX BOIS
Membre	Christian BELLOY	Maire de SAINT LOUP TERRIER
Membre	Jean Pol RICHELET	Délégué de GRIVY LOISY
Membre	François PREVOTEAUX	Délégué des AYVELLES
Membre	Denis NOIZET	Délégué du SIAEP de L'Avègre et Jailly – Maire de ARDEUIL-MONTFAUXELLES
Membre	Pierre GUERY	Président du SIAEP des Grands Aulnois
Membre	Ghislain LEMOINE	Président du SIAEP du Sud Ouest Vouzinois
Membre	Jean Michel THIRY	Président du SIAEP de Guincourt - Tourteron

LES SERVICES

Une structure administrative	
Commune aux deux syndicats depuis 2009 : le SSE et le SEICE depuis la disparition du SICROM au 01/01/2009 (Prise de compétence « Déchets Ménagers » par la 2C2A à cette même date)	
Directeur	Claude MAES
Attaché territorial	Non pourvu depuis 01/2009
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	Marie-Claire MATER
Adjoint administratif territorial 2ème classe	Laëtitia MEHAULT
Adjoint technique territorial 2ème classe	Géraldine LOIZON

Une structure technique	
Service EAU POTABLE	
Ingénieur Territorial - Responsable de Service	Florent JUNQUET jusqu'en novembre 2009 Cyrille GUICHOUX depuis le 01/12/2009
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Régis ALBIERO
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bruno BENEDETTI
Adjoint Technique de 1ère classe	Franck BAILLEUX
Agent de maîtrise (<i>sur 6 mois</i>)	Jean Pierre BIANCHIN
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	Cyrille CZERKAWSKI
Adjoint technique territorial 2ème classe	Julien LEBARS
Agent de maîtrise principal	Bruno MORLET
Adjoint technique territorial 1ère classe (Remplaçant)	Franck THIEBAULT
Service S.P.A.N.C. et S.A.T.A.Z	
Responsable du Service	Frédéric COURVOISIER-CLEMENT depuis mars 2009
Technicien Supérieur territorial	Magaly MALCORPS (ex :ALLAIN) En congé maternité en 2009, remplacée par Ombeline DELANDHUY
Adjoint Administratif territorial 2ème classe	Emilie MORLET
Adjoint Administratif principal territorial 2ème classe	Estelle CORDIER
<i>Contrôleurs de bon fonctionnement</i>	
Adjoint technique territorial 2ème classe	Bernard LAGASSE
Adjoint technique territorial 2ème classe	Thierry RAUCOURT

SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009 :

Investissements réalisés en 2009 : pas d'investissement matériel.

Entretien lourd : réfection de la charpente du hangar-appentis menaçant ruine.

FONCTIONNEMENT EN 2009 :

Départ de Mr David LEMAITRE, Attaché en Janvier 2009, non remplacé à ce jour.

La charge de travail (hors SICROM) est actuellement reprise par Mlle MATER et le Directeur (Budget – Finances - Ressources Humaines – Gestion des carrières)



SERVICE ELECTRIFICATION RURALE

FINANCEMENT DES PROGRAMMES 2009 :

La répartition des financements pour les travaux d'électrification rurale (FACE, Conseil Général et FDEA) et la répartition de diverses recettes entre les 7 syndicats d'électrification est établie sur la base d'une grille de répartition incluant divers paramètres.

Pour le SUD-EST notre quote-part fixée début 2009 est de 11,32% (en comparaison, le taux 2008 était de 12,61%).

Cette année encore, le Conseil Général a décidé de nous suivre en fonction de nos besoins en extension (activités ou habitations) sans tenir

compte de la grille de répartition, mais sur la base d'une autorisation de programme de **700 000 € sur 2009 dont une bonne partie était déjà engagée au 01/01/2009.**

Nous retrouvons depuis **2005**, une ligne budgétaire «**Fédération**» en hausse pour les travaux d'électrification rurale qui est globalisée avec les travaux neufs d'Eclairage Public, laissant la possibilité au Syndicat de définir ses propres arbitrages en la matière.

Programmes aidés 2009	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables	Montant Travaux T.T.C. Subventionnables
	Réalissables avec la grille virtuelle	Inscrits et autorisés
PROGRAMME FACE A ET B	37 016,40 €	37 232,64 €
PROGRAMME FACE C (Travaux esthétiques)	50 260,80 €	50 260,37 €
PROGRAMME CONSEIL GENERAL 2008	121 907,69 €	144 361,64 €
PROGRAMME CONSEIL GENERAL 2009 en attente : 4 971,10 €		
PROGRAMME FEDERATION Dont 42 223,20 € (montant de subvention) réservés aux travaux d'éclairage public	101 124,00 €	101 124,00 €
TOTAL :	310 308,89 €	332 978,65 €
	dont 158 923,69 € réservés exclusivement aux extensions et renforcements	dont 181 594,28€ réservés exclusivement aux extensions et renforcements
(Rappels : 2002 : 227 609,93€ (1 493 023 F) 2003 : 235 877,57€ (1 547 255 F) + FDEA de 29 606,77 € - 2004: 194 778,71€ - 2005 : 236 782 € -2006 : 280 463,15 € - 2007 : 387 885,32€ - 2008 : 236 685,28€ -		

On constate :

- Des aides en hausse, due essentiellement à une augmentation de nos dotations « Fédération », pour les aides du Conseil

Général le principe d'attribution « premier arrivé, premier servi » nous a été favorable cette année.

Recettes dans le cadre du contrat de concession	
Désignation	Montant global SSE 2009
TAXES SUR L'ELECTRICITE Taxe communale sur l'électricité versée par les fournisseurs d'électricité à la FDE répartie de la façon suivante : - 32,70% à la FDE - 67,30% aux syndicats en 2008 (Quote-part SSE : 11,32%)	152 770,17 € (en 2008 : 156 994,71 €)
REDEVANCE DE FONCTIONNEMENT dite R1 Calcul de la redevance faisant intervenir la longueur des réseaux HT et BT, la population, la durée de la concession - 100% à la FDEA - 0% aux SYNDICATS en 2009	Compensée par un reversement plus important de la taxe sur l'électricité
REDEVANCE D'INVESTISSEMENT dite R2 (redevance 2008 perçue en 2009 calculée sur investissement 2006 y compris Eclairage public)	34 288,96€ (en 2008 : 61 284,00€)
REVERSEMENT TICKETS BLEUS Reversement par ERDF d'une partie du ticket d'accès en fonction des extensions de réseaux faite par l'ER 16 réalisées en 2009 (mai 2008 à mai 2009) – 12 en 2008 Modification de cette redevance à prévoir en 2010	10 458,93€
TOTAL :	197 518,06€ (en 2008 : 225 975,96)

TRAVAUX REALISES EN 2009 (ETAT AU 31/12/2009) :

Nous aurons réalisé en 2009 un montant de travaux de :

338 200,26 € TTC (honoraires du syndicat compris) et **209 616,18 €** TTC sont en cours de réalisation à diverses phases d'avancement.

→ soit **547 816,44 €** TTC engagés pour l'année 2009.

Pour mémoire, montants de travaux d'électrification rurale réalisés hors coffrets forains et éclairage des années précédentes :

345 473,29 € en 2008

496 062,17 € en 2007

311 130,20 € en 2006

429 571,05 € en 2005

184 589,18 € en 2004

On peut noter un montant d'investissement sensiblement équivalent à 2008 mais toujours en

retrait par rapport à 2007 : **manque de projets**, projets en attente de décision des donneurs d'ordre ou **projets retardés au 2ème semestre** : par exemple Zone d'activités de Buzancy (desserte intérieure) prévue en 2009 non réalisée, ou d'opérations engagées fin 2ème semestre : Lotissements, opérations de dissimulation (Louvergny, Saint loup Terrier), etc et dont les financements ne seront accordés que sur les budgets 2010..

Avancement des programmes de travaux en 2009					
Situation des engagements et consommations de crédits					
An	Programme		Dotation en travaux aidés	Avancement (Travaux réalisés)	Observations
2007	FACE AB (65%)		30 278,80€	100,00%	Soldé
	FACE S (65% ou 35 %)		15 774,00 €	100,00%	Soldé
	FACE C (65%)		54 655,80€	100,00%	Soldé
	CONSEIL GENERAL (65 %)		199 702,88€	100,00%	Soldé
	FDEA		88 801,76€	100,00%	Soldé
	SYNDICAT (Fonds propres)	146 437,26 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2007 :		389 213,24 €		
2008	FACE AB (65%)		35 181.30 €	100,00%	Soldé
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €	0,00%	Néant
	FACE C (65%)		52 272.58 €	100,00%	Soldé
	CONSEIL GENERAL (65 %)		65 245.10 €	100,00%	Soldé
	FDEA		82 540.61 €	100,00%	Soldé
	SYNDICAT (Fonds propres)	44 989.65 €		100,00%	Soldé
	Sous total année 2008 :		235 239.60 €		
2009	FACE AB (65%)		37 232.64 €	60.68%	Inscription 2ème Trim.
	FACE S (65% ou 35 %)		0,00 €	0.00%	Néant
	FACE C (65%)		50 260.37 €	29.28%	Terminaison 01/2010
	CONSEIL GENERAL (65 %)		144 361.64 €	66.22%	Arrêtés fin 2009
	FDEA		101 124.00 €	4.00%	Inscription fin 2009
	SYNDICAT (Fonds propres)	9 081.00 €		00,00%	
	Sous total année 2009 :		332 978.65 €		

Ces travaux correspondent à :

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
TRAVAUX REALISES, TERMINES OU EN PHASE FINALE EN 2009 (ETAT AU 31/12/2009)			
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- - PARTIEL 1	FACE C 2007	21 095.49 €
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame- - PARTIEL SOLDE	FACE C 2008	59 296.69 €
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par PSSA 250 KVA. Partiel 1 Face AB 2008	FACE AB 2008	24 858.75 €
SAINTE-VAUBOURG	Remplacement cabine haute par PSSA 250 KVA. Partiel 2 FDEA 2008	FDEA 2008	45 056.63 €
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation des réseaux Place de la Mairie - PARTIEL (Solde FDEA 2008)	FACE C 2008	7 783.35 €
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation des réseaux Place de la Mairie - PARTIEL SOLDE	FDEA 2008	31 728.53 €
BAYONVILLE	Extension BTS parcelle ZI 28 - Mr et Mme CHABOTIER Sébastien	CG 2009	7 482.95 €

Rapport d'activité 2009

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle ZI 34 - LHEUREUX Cédric	CG 2009	9 923.53 €
BALLAY	Extension BTS Bât. Agricole KMITA Alexis	CG 2009	16 844.10 €
COULOMMES MARQUENY ET	Extension BTS Pascal GAILLOT	CG 2009	6 627.89 €
MARCQ	Extension BTS Parcelle ZC 9 - Mlle LALLEMENT	CG 2009	3 942.46 €
BELLEVILLE SUR BAR	Tarif Jaune SIAEP Grands Aulnois - Extension BT	FDEA 2008	1 739.15 €
BUZANCY	Adaptation à la charge poste Gendarmerie	FDEA 2008	1 508.12 €
CHATEL CHEHERY	Adaptation à la charge poste RN	FDEA 2008	707.18 €
BRIQUENAY	Extension BTS Pierre BIGAULT parcelle ZC 61	CG 2009	5 385.94 €
FALAISE	Dissimulation Ruelle GOBU	FACE C 2009	15 368.22 €
LES ARMOISES PETITES	Dissimulation Ferme du Château (Complément Place de la Mairie)	FACE C 2009	3 517.11 €
VRIZY	Extension BTS Mr GIOT Eric (participation modifiée)	CG 2009	5 567.37 €
ATTIGNY	Extension BTS Habitation de Mr PARAPEL Gérald	CG 2009	2 559.06 €
BOUCONVILLE	Extension BTS COQUELET Pierre Michel	CG 2009	4 664.20 €
SUZANNE	Extension BTS Parcelles E 2227 -228	CG 2009	8 709.79 €
MARCQ	Desserte Bâtiment Agricole GAEC GUERLET Création H61	CG 2009	6 157.87 €
NOUART	Extension BTS BIGAULT Frédéric	FACE AB 2009	4 780.21 €
LES ARMOISES PETITES	Extension BTS BILLAUT Sébastien	FACE AB 2009	6 314.71 €
ATTIGNY	RENFORCEMENT BTA Rue Eugène Frères	FACE AB 2009	4 859.73 €
CONDE LES AUTRY	Renforcement BTA pour Station de pompage	FACE AB 2009	7 108.51 €
TOGES	Extension BTS PAGNIER Bertrand parcelles A 435 437	CG 2009	12 809.26 €
CONDE LES AUTRY	Extension BTS Station de pompage	CG 2009	11 803.44 €
	TOTAL EN EUROS		338 200.26 €
	SOIT EN FRANCS		2 218 448,28 F

TRAVAUX PROGRAMMES, ENGAGES OU EN COURS DE REALISATION

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Programme	Total TTC opération
SAINT MOREL	Adaptation à la charge poste Gare	FDEA 2008	707.18 €
GRANDPRE	Dissimulation Rue des Telliers - PARTIEL - Solde FACE C 2009	FDEA 2009	9 128.35 €
GRANDPRE	Dissimulation Rue des Telliers - PARTIEL - Solde FDEA 2009	FACE C 2009	42 726.01 €
LE CHESNE	Extension BTS rue du Clos Madoue	FACE AB 2009	3 968.99 €
LE CHESNE	Renforcement BTS Avenue Lucien LELARGE	FACE AB 2009	10 607.93 €
MARVAUX VIEUX	Remplacement PCH par PSSA	FDEA 2009	47 774.05 €
MARVAUX VIEUX	Antenne TDF Passage de Tarif vert à Tarif Bleu + Extension BTS	SYNDICAT 2009	9 841.31 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS Création voie nouvelle	CG 2009	6 235.21 €
LE CHESNE	Extension BTS Mr LISART Jean Philippe parcelles AC391 et AC21-392	CG 2009	13 520.59 €
ATTIGNY	Extension BTS Chemin de la couture 1ère TRANCHE	CG 2009	9 249.61 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS Parcelle ZC 112 Mr CHERET Daniel	CG 2009	9 620.31 €
LAMETZ	Restructuration HTA dépose 2 H61 et création PSSA - PARTIEL	FDEA 2009	46 236.64 €
	TOTAL EN EUROS :		209 616.18 €
	SOIT EN FRANCS :		1 374 992,01 F

TRAVAUX A PROGRAMMER ET A ENGAGER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	Total TTC opération
		1 : Urgent 2 : En 2010 3 : Peut être différé	Travaux TTC
En instance de programme au CG			
CHUFFILLY ROCHE	Extension BTS Résevoir	1	6 379.29 €
SAINT LAMBERT	Extension BTS Parcelle D 770 Mr FLAMMAND	2	8 651.04 €
THENORGUES	TJ EARL BAGATELLE	1	19 610.94 €
EN ATTENTE D'ACCORD DEFINITIF			
LAMETZ	Restructuration et dissimulation Centre Bourg - PARTIEL Solde sur FDEA 2009	2	34 544.13 €
MARVAUX VIEUX	TARIF JAUNE GAEC des Trières	?	51 510.78 €
BUZANCY	ZA -2C2A Création poste 3 Uf	2	51 552.06 €
BUZANCY	ZA -2C2A Réseau BTS Interne	2	35 121.34 €
BUZANCY	Lotissement 15 Lots	2	31 476.65 €
	SOUS TOTAL :		238 846.23 €
	SOIT EN FRANCS :		1 566 728,56 F

TRAVAUX FACE C (DISSIMULATION) A PROGRAMMER

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	Priorité	MONTANT TTC
LOUVERGNY	Dissimulation RD 8 rue de Sauville	1	16 649.71 €
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du bois de Saint Loup	1	19 610.94 €
SAINT MOREL	Dissimulation devant l'église	2	20 697.03 €
LE CHESNE	Dissimulation Avenue Lucien Lelarge	2011	A étudier
GRANDPRE	Rue des 4 frères Tellier – 2ème Tranche	2011	A étudier
		TOTAL EN EUROS :	56 957,69 €
		SOIT EN FRANCS :	373 617,95 F

TRAVAUX ETUDIES EN ATTENTE OU EN COURS D'ETUDE

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
CHALLERANGE	Extension BTS Rue de Brières	Pré-étude suite à CU	5 245.75 €
CHALLERANGE	Extension BTS Chemin de Bucheny	Pré-étude suite à CU	5 738.62 €
ECORDAL	Extension BTS Route de la Lulotterie - 3 parcelles	Pré-étude suite à CU	10 119.55 €
SAINT JUVIN	Remplacement PCH par PSSA	Renforcement à prévoir	73 569.01 €
CHALLERANGE	Remplacement PCH par PSSA	Renforcement à prévoir	65 923.97 €
COULOMMES	Extension BTS Parcelle B 560	Pré-étude suite à CU	8 050.00 €
GUINCOURT	Extension BTS Château de Guincourt - Mr DAGUISY - SOUS RESERVE -	Pré-étude suite à CU	9 696.98 €
SAVIGNY/AISNE	Renforcement Rue des prés - Création H61	Renforcement à prévoir	22 772.92 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS SCI Côte BRICOT	Pré-étude suite à PC	6 614.98 €
TAILLY	Tarif JAUNE Station de Pompape	2	9 670.33 €
TOURTERON	Extension BTS LEROUX Léone	Pré-étude suite à CU	11 477.50 €
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement	2	12 722.54 €
SECHAULT	Extension BTS Thomas LANGE	Pré-étude suite à PC	10 812.98 €
GRANDPRE	Extension BTS Parcelles communales rue de l'Orme	Pré-étude suite à CU	9 267.80 €
QUATRE CHAMPS	Extension BTS parcelle A 1406	Pré-étude suite à CU	9 461.88 €
MONTHOIS	Extension BTS parcelle ZC 81 partielle	Pré-étude suite à CU	6 511.57 €
LE CHESNE	Extension BTS parcelles Y59 et Y60	Pré-étude suite à CU	13 795.05 €
TOGES	Extension BTS parcelle B 445	Pré-étude suite à CU	5 326.80 €
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" - 5 lots	2	5 969.69 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZK 13	Pré-étude suite à CU	7 287.69 €
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelle D 26 (Rac. Ind.)	Pré-étude suite à CU	5 488.92 €

Rapport d'activité 2009

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
CHARBOGNE	Extension rue du Four	Pré-étude suite à CU	10 292.05 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZK 29	Pré-étude suite à CU	5 694.99 €
CHATEL CHEHERY	Extension BTS Parcelles AO 108-109-110	Pré-étude suite à CU	11 413.88 €
SECHAULT	Extension BTS Parcelle AB 18	Pré-étude suite à CU	5 479.67 €
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	Extension BTS - Indivision CHANOIR	Pré-étude suite à CU	5 222.20 €
CHARBOGNE	Viabilisation rue des Melliers	Pré-étude	31 006.36 €
LE CHESNE	Extension BTS Bât. Agricole Laurent WISNIEWSKI	Pré-étude suite à CU	16 189.81 €
LONGWE	Extension BTS parcelles A 164 et 165	Pré-étude suite à CU	12 996.91 €
OCHES	Extension BTA Bât. Agricole GAEC St GEORGES	Pré-étude suite à CU	1 991.67 €
QUATRE CHAMPS	Extension HTA + H61 parcelle ZE4	Pré-étude suite à PC	16 774.19 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZH 23	Pré-étude suite à CU	5 288.14 €
TERRON SUR AISNE	Extension BTS parcelles A 600 à 662	Pré-étude suite à CU	5 798.91 €
LAMETZ	Extension BTS parcelles AB 98 et 99	Pré-étude suite à CU	3 365.75 €
VERPEL	Extension BTS bâtiment agricole REMY Thierry	Pré-étude suite à CU	23 140.55 €
VERPEL	Extension BTA bâtiment agricole REMY Thierry	Pré-étude suite à CU	12 939.97 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 19 partielle	Pré-étude suite à CU	7 206.57 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 27 partielle	Pré-étude suite à CU	6 350.22 €
OLIZY	Extension BTS parcelles AB 314 et 145	Pré-étude suite à CU	7 777.48 €
GRIVY LOISY	Extension BTS parcelle AH 45	Pré-étude suite à CU	3 963.63 €
LA CROIX AUX BOIS	Extension BTA parcelle B 25	Pré-étude suite à CU	2 866.45 €
NEUVILLE DAY	Extension BTS parcelle B03 171	Pré-étude suite à CU	9 100.26 €
BRIQUENAY	Extension BTS parcelle ZB 72	Pré-étude suite à CU	8 995.03 €
VONCQ	Extension BTS terrain de loisirs Mme ADAM	Pré-étude suite à CU	4 804.36 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution aérienne	Pré-étude suite à CU	19 033.08 €
MONT SAINT MARTIN	Bâtiment agricole Melle DEBRIELLE - Solution souterraine	Pré-étude suite à CU	42 111.63 €
SAINT JUVIN	Extension BTS parcelle ZL 31	Pré-étude suite à CU	12 162.22 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZA 12 partielle	Pré-étude suite à CU	7 582.95 €
OLIZY	Extension BTS Parcelle ZH 42	Pré-étude suite à CU	4 378.58 €
BELLEVILLE SUR BAR	Lotissement 8 lots	Pré-étude suite à CU	8 260.57 €
CHARBOGNE	Extension BTS Parcelle ZC 32	Pré-étude suite à CU	3 478.94 €
APREMONT	Extension BTS parcelle ZB 118	Pré-étude suite à CU	7 126.43 €
SOMMAUTHE	Extension BTS parcelle ZC 22 (2 parcelles)	Pré-étude suite à CU	11 713.59 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZBO1 37 divisée A B C	Pré-étude suite à CU	8 080.39 €

COMMUNE	DESCRIPTION OUVRAGES	OBSERVATIONS OU PRIORITES	Montant TTC Travaux
VONCQ	Extension BTS relais de chasse BUARD jacky	Pré-étude suite à CU	8 631.07 €
LA SABOTTERIE	Extension BTS parcelle ZC 20	Pré-étude suite à CU	5 375.92 €
GRIVY LOISY	Extension BTS Parcelle AI 105	Pré-étude suite à CU	4 359.93 €
SAVIGNY/AISNE	Extension BTS Parcelles F 291 et 292	Pré-étude suite à CU	3 926.38 €
BRIEULLES SUR BAR	Extension BTS parcelle ZN 14	Pré-étude suite à CU	5 950.61 €
GRANDPRE	Extension BTS parcelle E790	Pré-étude suite à CU	4 564.96 €
LES ALLEUX	Extension BTA 2 parcelles	Pré-étude suite à CU	2 608.72 €
AUTRUCHE	Ancienne Gare	Pré-étude suite à CU	9 300.36 €
	TOTAL POUR INFORMATION :		> 800 000 €

Soit plus de **80 opérations**, en cours d'étude, en attente de décision ou sans suite à ce jour pour lesquelles des **pré-études ou des études ont été réalisées**.

Pour les opérations qui devraient être engagées en 2010, nous n'en maîtrisons pas le planning et ne disposons parfois que d'informations très partielles de la part des communes, qui

n'informent pas le Syndicat des suites données aux pré-études transmises lors des dépôts de CU ou PC.

Les inscriptions seront faites suivant l'ordre d'arrivée des accords définitifs et des possibilités de financement pour 2010, des priorités seront éventuellement à définir selon les urgences.

RAPPEL SUR LA PROGRAMMATION TRAVAUX FACE C (ESTHETIQUES)

Le Syndicat ne pourra inscrire qu'un montant limité de travaux (FACE C + partie du programme FDEA) sur le programme 2010.

Les chantiers pour lesquels des contacts ont eu lieu et qui **pourront être pris en compte en 2010/2011** sont les suivants à ce jour :

Programmation FACE C	
LOUVERGNY	Dissimulation RD 8 rue de Sauville
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du bois de Saint Loup
SAINT MOREL	Dissimulation devant l'église
BAR LES BUZANCY	Dissimulation rue de la Gare
LE CHESNE	Dissimulation Avenue Lucien Lelarge
GRANDPRE	Rue des 4 frères Tellier – 2ème Tranche

Pour faire face aux engagements futurs, il est donc indispensable de **planifier** les opérations sur **le long terme** avec des engagements fermes et un échéancier précis des communes.

Dans l'hypothèse où le Syndicat ne peut pas accompagner la commune lors de la réalisation de voirie, nous proposons que le Syndicat réalise les études de dissimulation de réseaux de façon à ce

que celle-ci puisse intégrer, dans le marché Voirie, les fourreaux nécessaires à l'enfouissement futur des réseaux sur la base d'un plan précis.

Dans tous les cas, un plan de récolement, établi par l'entreprise de V.R.D., est IMPERATIF après travaux

RAPPEL DES DELAIS ET MODALITES DE REALISATION DES TRAVAUX

Rappel concernant les permis de construire :

« *Dès lors qu'une autorisation de construire nécessite l'extension des réseaux publics d'électricité le S.S.E. et le concessionnaire doivent être consultés.*

Il paraît, en effet, inconcevable qu'une autorisation de construire nécessitant une extension des réseaux publics soit délivrée sans consultation de l'organisme compétent en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal et qui aura à supporter, en partie, la dépense

La responsabilité du service instructeur ou de la commune (dans le cas de renseignements erronés) pourrait être engagée et donner lieu à réparation au profit du service public lésé en cas de difficulté ou d'impossibilité de recouvrement des participations aux extensions de réseau. »

Il y a lieu de respecter les procédures mises en place par les services instructeurs pour toutes les autorisations de construire et de nous **consulter systématiquement** pour toute construction nécessitant le raccordement au réseau électrique en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie électrique sur le territoire communal.

Suite aux pré-études réalisées et transmises aux communes, il est **impératif que nous soyons informés des suites données et des décisions prises par la commune** (permis de construire délivré, début des travaux, engagement et délibération de la commune)

Renforcement et extension : Rappel des délais et procédures :

Cheminement des dossiers :

- Pour un bâtiment existant (ou un besoin spécifique) la demande du particulier est transmise à la mairie de la Commune et cette demande est transmise au Syndicat pour étude.

- **Pour une autorisation de construire, le dossier doit être transmis au Syndicat par la commune ; le Syndicat le transmettra directement à ERDF pour avis.**

- Si aucune extension n'est nécessaire, c'est ERDF qui intervient dans le cadre du branchement.

- Si une extension est nécessaire (participation à la charge de la commune) ou s'il y a nécessité d'un renforcement, c'est le syndicat qui intervient.

- Instruction de la demande :

- Visite sur le terrain

- Etude technique (avant projet)

- Concertation avec ERDF

- Réponse avec le montant de la participation financière (commune)

DELAI : 1 MOIS

Après engagement du demandeur sur sa participation (commune):

- Inscription sur un programme ER (FACE ou CG) – demande de subvention

- Instruction du dossier par les services du conseil général

- Décision de la commission permanente du conseil général

- Notification de l'arrêté de subvention au Syndicat
DELAI : variable suivant les sessions de la CO.PER. → 2 MOIS ENVIRON

- Ordre de service de réalisation

- Etude détaillée de réalisation

- Dépôt du permis de construire de la ligne (article 49)

- Délai réglementaire de 21 jours

- Réalisation des travaux : (Variable suivant l'importance - maximum 3 mois)

- Remise au concessionnaire ERDF pour mise sous tension (suivant les nouvelles procédures mises en place depuis le 01 septembre 2002)

DELAI GLOBAL : 3 MOIS

Les demandes doivent donc être effectuées 6 MOIS avant les besoins en énergie.

Dissimulation de réseaux

a) Financement :

Le Syndicat dispose de financement pour la dissimulation de réseau :

- Financement d'état : FACE C qui est limité ; le syndicat ne peut donner une suite favorable aux demandes des communes que dans la limite de l'enveloppe allouée.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Electricité : part à la charge de la commune représentant 20% minimum du montant des travaux TTC

- Eclairage : part à la charge de la commune représentant 40% du montant HT plafonné suivant les modalités de subvention votées par la FDEA.

- Réseaux téléphoniques : nouvelles modalités mises en place sur le plan national et départemental (dépenses partagées entre France Télécom et la collectivité)

b) Délais :

Il est nécessaire de rappeler :

***que les travaux doivent être programmés au plus tard pendant l'année N-1 pour permettre :**

- la mise en place des financements croisés (Voirie – ER – DGE...)

- la coordination de tous les services concernés

- les délais d'instruction et d'étude de chacun des services.

- que ceux-ci soient programmés en coordination avec les travaux de réaménagement de voirie ou de trottoirs.

Il est donc **indispensable** que nous soyons informés dès les premières études et avant-projets sommaires par les communes ou leur maître d'œuvre des opérations d'aménagement projetées pour qu'une dissimulation de réseaux soit envisageable dans la limite du budget disponible.

Pour la prise en compte définitive d'une opération, il sera demandé à la commune la preuve de l'inscription au budget communal de l'opération considérée.

ECLAIRAGE PUBLIC

En 2009 l'activité Eclairage public a été la suivante :

En travaux neufs (hors prestations ponctuelles SEICE) : 118 941,54 €

Achèvement d'opérations engagées en 2008 et reportées : **13 284,77 € H.T.** (Sainte Vaubourg et Les Petites Armoises)



OPERATIONS 2009

Montant des opérations prévisionnelles inscrites au budget 2009 : **200 000,00 €**

Montant des opérations réalisées : **105 656,77 €**

Ce qui représente une aide financière de **34 122,53€** du Syndicat en direction des communes

Les opérations inscrites non engagées seront annulées et feront éventuellement l'objet d'une nouvelle demande d'inscription sur le programme 2010 de la FDEA à savoir :

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
SAINTE VAUBOURG	Remplacement Cabine haute - pose de 2 PL	TERMINE
LES PETITES ARMOISES	Dissimulation Place de la Mairie 12 PL - solution 3	TERMINE
SY	Renforcement EP Aérien 1 PL avec poteau bois	TERMINE
CHUFFILLY	1 PL autonome accès gîte rural	TERMINE
LE CHESNE	Dissimulation Rue Notre Dame - 21 PL	TERMINE
FALAISE	Dissimulation Ruelle GOBU	TERMINE
BOULT AUX BOIS	Chemin des bons prés - 3 PL	TERMINE
SAULCES CHAMPENOISES	Amenée au Lotissement + renforcement EP : 2 PI + 4 candélabres	TERMINE
MARCQ	Rénovation EP 21 PL	TERMINE
GRIVY LOISY	1 PL route de Quilly	TERMINE
GERMONT	1 PL route de Briquenay	TERMINE
SUZANNE	Eclairage Abri bus + Prise	TERMINE
MARS SOUS BOURCQ	2 PL supplémentaires route de Tourcelles	TERMINE
OLIZY-PRIMAT	Extension Eclairage Souterrain rue de la Petite Ville et rue d'En Haut -2 Cand	TERMINE
MARCQ	1 PL Habitation Mlle Lallement	TERMINE
MONTHOIS	Renforcement EP Route de Marvaux - 1PL	TERMINE
VAUX CHAMPAGNE	Rénovation EP aérien : 18 PL	TERMINE
SUZANNE	Rénovation EP aérien : 13 PL	TERMINE
GRANDPRE	Eclairage Terrain de tennis sans terrassements	TERMINE
TERRON SUR AISNE	Rénovation EP aérien : 27 PL	TERMINE
VERPEL	Rénovation EP aérien : 16 PL	TERMINE
GRANDPRE	Dissimulation rue des Telliers - 14PL -	EN COURS
SAINTE MARIE	PL + armoire à Champ Bernard	EN COURS
CHARBOGNE	Extension voirie Rue du Four-4PL	SANS SUITE – ANNULE ?
SAINT LOUP TERRIER	Renforcement EP la Coquette - 1PL	SANS SUITE – ANNULE ?
SAINT LOUP TERRIER	Renforcement EP aérien - Les Normands - 2PL	SANS SUITE – ANNULE ?
ATTIGNY	Eclairage Kiosque	SANS SUITE – ANNULE ?
AURE	Déplacement d'un PL	SANS SUITE – ANNULE ?

Rapport d'activité 2009

COMMUNES	OBJET DES TRAVAUX	ETAT D'AVANCEMENT
LE CHESNE	Eclairage terrain de foot avec terrassements	SANS SUITE – ANNULE ?
LA SABOTTERIE	1 PL à la menuiserie Pierrard	SANS SUITE – ANNULE ?

Pour l'année 2009, le montant de travaux engagés est revenu à un niveau plus satisfaisant que 2008 par rapport à nos prévisions budgétaires.

Pour l'année 2010, nos possibilités budgétaires (et celles de la FDEA) permettront vraisemblablement de réaliser environ

200 000,00 € H.T. de travaux neufs (hors SEICE), il est nécessaire **que les communes fassent preuve de dynamisme et nous proposent des projets**, seule une **faible partie** est d'ores et déjà étudiée ou en cours d'étude, il s'agit de :

Travaux neufs prévisionnels 2010		
CHEVIERES	Rénovation EP aérien : 9 PL	2010
THENORGUES	Un PL + réseau souterrain ruelle courtoise	REPORTE 2010 ?
THENORGUES	Un PL + réseau souterrain route de Grandpré	REPORTE 2010 ?
LE CHESNE	Rue du clos Madoue - 1 PL	2010 ?
BAR LES BUZANCY	1 PL + réseau souterrain	REPORTE 2010 ?
LAMETZ	Restructuration et dissimulation Place du village	REPORTE 2010 ?
SAINT MOREL	Modification - Illumination Eglise	REPORTE 2010 ?
ATTIGNY	Remplacement 20 PL de style Place Charlemagne	2010 ?
LOUVERGNY	Dissimulation RD 8 - 6 PL	2010
ALLANDHUY SAUSSEUIL	Création voie nouvelle 4 PL	2010
FLEVILLE	Route du DUDAS - 3 cand. En 2010	2010
BRIEULLES SUR BAR	Lotissement 5 PL	2010 ?
SAULCES CHAMPENOISES	Lotissement "TERVEMONT" 2PL	2010 ?
BUZANCY	Lotissement LA CLEF DES CHAMPS 15 PL	2010 ?
ATTIGNY	Chemin de la Couture - 1ère TRANCHE 2 PL -	2010
SAINT LOUP TERRIER	Dissimulation rue du Bois de Saint Loup	2010
BAR LES BUZANCY	1 PL + réseau souterrain	2010 ?

RAPPEL : Pour que les projets des communes soient pris en compte dans le programme de travaux 2010, **il est impératif** que les avant-projets soient étudiés et l'accord de la commune, **sous forme de délibération, obtenu avant le 30 mars 2010** ; nos besoins devant être transmis à la FDEA **avant le 15 avril**.

Nous vous invitons à nous contacter pour que les études de vos projets soient réalisées au plus tôt, nombre d'installations d'éclairage **nécessitent encore d'être rénovées ou améliorées**.

EN TRAVAUX PONCTUELS (LIES A LA MAINTENANCE) REALISES PAR LE SEICE :

Pour **18 082,00 €** de travaux réalisés et **2 560,00 €** de travaux en cours représentant **4 684,40 €** d'aide du Syndicat.

MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES RESEAUX REALISES PAR LE SEICE :

Depuis le 01 janvier 2007 la F.D.E.A. ne verse plus d'aide pour la maintenance Eclairage Public, le montant correspondant est mis à disposition des syndicats pour les travaux d'électrification ou les travaux neufs d'éclairage public

Le syndicat a versé une participation totale de **60 244.80 €** y compris sa participation à l'Administration Générale soit **16 710.60 €** d'aide du syndicat.

CONCLUSION

L'aide financière du Syndicat pour l'éclairage public s'élèvera, pour **2009**, à **55 517.53 €** (au lieu de 33 641,16 € en 2008) + la maîtrise d'œuvre et

la gestion des travaux d'éclairage assurées à titre gratuit pour les communes.

SERVICE EAU POTABLE

EVOLUTION DU PERSONNEL EN 2009 :

Suite aux départs en retraite et aux recrutements de 2006 et 2008 l'équipe est au complet et opérationnelle.

Le poste « temporaire », créé en 2008 pour pallier les arrêts de travail de M. Bruno BENEDETTI a été maintenu en 2009 pour subvenir à la charge de travail du syndicat.

Le responsable de service, Mr Florent JUNQUET a demandé sa mutation et a quitté le Syndicat le 19 novembre 2009 ; son remplaçant nouvellement recruté, Mr Cyrille GUICHOUX, jeune diplômé, est en phase de formation.

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2009 :

Renouvellement de véhicules :

Un utilitaire d'intervention commandé devait être livré avant le 31/12/2009, il le sera pour fin janvier/début février 2010

MAINTENANCE ET TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION

Délégation de compétences :

L'état des délégations de compétence est le suivant :

Production et Distribution d'eau potable :

Aucune collectivité concernée.

Maintenance :

59 collectivités sur 79 collectivités potentielles représentant 91 communes et 8978 branchements. (sans changement)

Les 59 collectivités sont réparties ainsi :

Compétence Collectivité : P=Production D=Distribution		
Communes	38	P & D
SIAEP	8 (soit 44 communes)	P & D
SIAEP production	4 (soit 9 communes)	P
Communes	9	D

Relevé de compteurs :

4473 branchements représentant 6800 habitants (sans changement).

Etablissement des factures d'eau :

1181 branchements pour 5 collectivités (sans changement)

Gestion des plans

Effective à ce jour : 2396 branchements pour 10 collectivités, soit 26%

(SIAEP Avègre et Jailly, SIAEP Olizy - Brecy Brières, Challerange, Fléville, Vendresse, Autry, Condé les Autry, Neuville-Day, Vrizey et SIAEP de Buzancy), aucune autre collectivité n'ayant confirmé son choix.

ACTIVITE DU SERVICE :

L'activité du service a été la suivante :

TYPE DE PRESTATIONS	MONTANTS RECOUVRES			NOMBRE		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
MAINTENANCE	284 260,87€	282 133,49€	266 176.51 €			
PRESTATIONS ANNEXES, dont :	359 185,76€	220 215,71 €	266 171.49 €			
-Remplacement compteurs				189	249	244
-Branchements				47	80	136
-Travaux divers (hors remplacement vannes / vannettes)	214 566,64€	87 357,40 €	133 272.09 €			
Pose de regards isothermes				86	81	136

RESULTAT 2009 :

Pour l'exercice 2009, en matière de maintenance, d'entretien et de dépannage des réseaux, l'équilibre financier est juste atteint.

Concernant le relevé des compteurs et l'établissement des factures d'eau : les recettes

n'équilibrent pas les charges (service apporté aux adhérents).

L'année 2009 a vu une stabilité globale du prix des fournitures. Le montant des participations doit permettre de maintenir l'équilibre budgétaire du service poste par poste.

OPERATIONS EN MANDAT :

Quatre collectivités, le SIAEP de la région d'OLIZY et le SIAEP des Grands Aulnois, la commune de Tailly et la commune de Termes, avaient ou ont mandaté le service pour la réalisation, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage déléguée, de la rénovation de leur station de pompage et de traitement ainsi que divers ouvrages annexes.

Des conventions de mandat ont été signées avec ces collectivités après publicité et mise en concurrence dans le cadre de procédures adaptées.

Avancement de ces opérations :

SIAEP d'Olizy : Opération terminée et soldée

SIAEP des Grands Aulnois : Traitement du fer, traitement de la dureté (calcium) pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion, suppression de Belleville

Mise en service définitive en Août 2009

Travaux réceptionnés opérations en phase « délai de garantie » et en cours de solde.

Tailly : Traitement de la turbidité, des matières en suspension, du fer, pompage, refoulement, désinfection, comptage, télégestion,

Maîtrise d'œuvre : SOGETI Ingénierie

Marché de travaux attribué au groupement SEIT-GRIGIS-VAUTRHIN,

Le coût prévisionnel de l'opération est de 544 574,00 € HT.

Etudes d'exécution en cours, les travaux doivent débuter en Mars 2010.

Termes : création d'un réservoir et modernisation du réseau.

Maîtrise d'œuvre : DUMAY INFRA, le montage du projet est en cours

EVOLUTION PROSPECTIVE 2010 :

L'année 2009 confirme toujours la tendance des dernières années avec un nombre de fuites important :

Le seuil de 300 (345 en 2009 – 300 en 2008) est à nouveau atteint, soit près de 4 fuites pour 100 abonnés. Ceci est la marque d'un vieillissement de nombreux réseaux : vieille fonte grise, PVC collé, branchements plomb...

Le nouveau matériel de détection s'avère pleinement efficace et fonctionnel. Les micros d'écoute au sol programmables permettent de sectoriser les fuites, tandis que le corrélateur

permet de rechercher finement l'implantation des fuites prélocalisées. Les recherches nocturnes de fuites sont donc fortement réduites.

La décision de rechercher les fuites est prise lorsqu'une consommation anormale est détectée, soit par le relevé des compteurs généraux, soit quotidiennement par les données de télé-relève du superviseur

Le grand nombre de fuites mobilise néanmoins le personnel du Syndicat à **hauteur de 1,5 équivalents temps plein sur l'année.**

Par contre, l'activité « prestations annexes » a été très largement au-delà des prévisions par rapport à 2008 : de nombreux projets en gestation depuis des mois ou retardés par la période de transition liée aux élections ont été réalisés en 2009.

Des difficultés persistent toujours sur la programmation des travaux habituels du type branchement ou changement de compteur. De nombreuses demandes sont reçues « du jour au lendemain », parce que « le maçon arrive sur le chantier ! ». Il en est de même pour le raccordement de réserves incendie.

Il est pourtant primordial d'avoir suffisamment à l'avance l'accord écrit de la collectivité pour

engager les déclarations de travaux obligatoires (Electricité, Gaz, Télécoms).

Il est toujours demandé aux collectivités, pour 2010, de programmer leurs besoins en travaux neufs et en renouvellement pour pouvoir préparer les opérations dans les meilleures conditions et pour gérer efficacement le planning de charge.

L'âge moyen des compteurs ne devrait pas dépasser 10 à 15 ans, un renouvellement systématique des compteurs de plus de 20 ans est recommandé.

Réglementairement, le renouvellement des compteurs de classe C du type de ceux posés par le SSE est **désormais obligatoire tous les 15 ans**.

TERRASSEMENTS :

Un marché annuel à bons de commande existe avec l'entreprise LOCARD pour la réalisation des prestations courantes de terrassements sur l'ensemble du Syndicat; ce principe sera reconduit en 2010.

Ce marché n'inclut pas les terrassements pour les travaux plus importants dont le montant dépasse

très largement les seuils réglementaires de notre marché (branchements, fuites,...). Ces terrassements doivent faire l'objet d'une consultation directe par nos adhérents.

GROUPES ELECTROGENES :

Le Syndicat a été sollicité 2 fois en 2009 pour la mise à disposition de ses groupes électrogènes dans le cadre des procédures mises en place (recette totale : 344,00€ HT)

Pour mémoire, le coût annuel de fonctionnement pour ces groupes en 2009 avoisine 2 000,00€ HT (Frais de contrat maintenance et assistance, frais d'assurance et frais internes de maintenance et gestion).

GESTION DES PLANS ET BASES DE DONNEES URBAINES

Etat d'avancement du service

Etablissement des plans Eclairage : sans objet (réalisé par le SEICE)

Etablissement des plans AEP : au fil des travaux

Plans et base de données :

La mise à jour évolutive en « temps réel », et les réponses aux D.I.C.T. pour le compte des collectivités.

SERVICES ASSAINISSEMENT

LE PERSONNEL EN 2009 :

Le personnel des services d'assainissement (S.P.A.N.C et S.A.T.A.Z) est composé de :

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT remplace depuis le 19/03/09 Samuel CHOINET, en tant que responsable des services d'assainissement ;

Estelle CORDIER, secrétaire du S.P.A.N.C. ;

Magaly MALCORPS (anciennement Magaly ALLAIN), Technicienne Territoriale ;

Emilie MORLET, Adjoint administratif et technique polyvalent ;

Bernard LAGASSE, agent de contrôle du bon fonctionnement ;

Thierry RAUCOURT, agent de contrôle du bon fonctionnement.

Magaly MALCORPS assure les contrôles de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif

et les missions complémentaires du S.P.A.N.C (information, sensibilisation, conseil et instruction des demandes d'urbanismes), sur le Bassin Rhin-Meuse. Emilie MORLET assure les mêmes missions sur le Bassin Seine-Normandie.

Bernard LAGASSE et Thierry RAUCOURT assurent le contrôle périodique de bon fonctionnement des assainissements existants ou devant exister sur l'ensemble du territoire syndical.

Madame Ombeline DELANDHUY a occupé les fonctions de Magaly MALCORPS, durant le congé maternité de celle-ci, du 11/05/09 au 16/10/09.

Le service a accueilli cette année, Céline ROUSSEAUX, stagiaire en Baccalauréat Professionnel secrétariat au lycée Jeanne d'Arc de Vouziers. Son stage fut consacré à la réalisation de bases de données pour le suivi des informations d'assainissement collectées sur les communes adhérentes au S.P.A.N.C.

LE S.P.A.N.C :

EVOLUTION REGLEMENTAIRE :

Rappel : dans le domaine de l'assainissement non collectif, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 impose que :

- le contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif soit effectué au plus tard le **31 décembre 2012** ;

- la périodicité des contrôles est fixée par la collectivité, elle est de **8 ans au maximum** ;

- dans les cas de « **non-conformité** » des installations d'assainissement non collectif, les travaux de réhabilitation soient réalisés dans un délai de **4 ans** suivant le contrôle ;

- le contrôle de l'assainissement soit effectué et fourni à l'acquéreur, lors de toute vente immobilière à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Les nouveaux arrêtés d'application de la loi sur l'eau de 2006, relatifs aux prescriptions techniques applicables aux dispositifs d'assainissement non collectif et aux modalités de contrôles, ont été publiés aux Journal Officiel. Ils

sont datés du 7 septembre 2009 et abrogent les arrêtés du 6 mai 1996.

Pour l'essentiel :

Ils décrivent, pour le contrôle du neuf, les filières réglementaires. Elles seront de deux type : les filières classiques d'épuration par le sol, qui n'ont pas changé par rapport à l'ancien arrêté, et les filières dites « compactes » ou « innovantes » qui seront dorénavant soumises à l'obtention d'un agrément pour pouvoir être déclarées conforme à la réglementation. En contrepartie, plus aucune dérogation préfectorale ne sera délivrée pour les filières non agréées.

Ils précisent pour le contrôle périodique de bon fonctionnement les modalités de son organisation et donnent pour mission aux contrôleurs, d'identifier les installations présentant des risques environnementaux, des risques sanitaires ou des nuisances et de dresser, par ordre de priorité, la liste des travaux nécessaires pour y mettre fin dans un délai de quatre ans.

MISSIONS DU SERVICE :

Le S.P.A.N.C. du S.S.E. a été mis en place le 1er janvier 2003 et a pour missions :

- le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées (instruction des demandes d'assainissement et contrôle avant remblaiement) ;
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes ou devant exister.

Les collectivités sont tenues, dans le cadre du maintien de la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et son état d'entretien.

- Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Le Syndicat pourra éventuellement, en tant que Maître d'Ouvrage, assurer la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire, un risque environnemental ou des nuisances ;
- et/ou considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées pourront être envisagées à l'échelle communale ou intercommunale.

TERRITOIRE D'INTERVENTION :

Le S.P.A.N.C. intervenait au 1^{er} janvier 2009 sur 154 communes du Vouzinois, du Sedanais et du canton de Flize. Le territoire n'a pas évolué en 2009.

Le S.P.A.N.C. assure, sur le territoire des communes bénéficiant du service, l'instruction des certificats d'urbanisme, déclarations de travaux (maintenant appelées déclarations préalables) et permis de construire (pour la partie assainissement uniquement),

Le Service transmet à la demande des notaires et pour information une copie du rapport du contrôle périodique réalisé pour les habitations en vente.

Ceci est fait à titre tout à fait informel dans le seul but d'informer au mieux ses usagers actuels et futurs. Ce rapport ne correspond en rien à un contrôle dans le cadre d'une vente puisque cette prestation n'est pas une compétence du S.P.A.N.C. Le contrôle de l'assainissement lors d'une vente immobilière sera rendu obligatoire par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 à compter du **1^{er} janvier 2013**.

ACTIVITES DU SERVICE :

Les interventions sont détaillées dans le tableau ci-dessous pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009 :

Interventions	2009	Valeurs 2008 / variation en %
Certificats d'urbanisme	101	124 / - 18%
Permis de construire	103	156 / - 33%
Autorisation de lotir	0	1 / - 100%
Déclaration préalable	45	47 / - 4%
Demande assainissement	126	176 / - 28%
Contrôle de réalisation	83	126 / - 34%
Contrôle périodique	1969	2242 / - 12%
Réhabilitation installations	102	0

Ces chiffres illustrent le fort ralentissement de l'immobilier provoqué par la crise économique qui touche le pays depuis fin 2008.

Cependant, les baisses constatées ne se limitent pas à ce phénomène. En effet, le contrôle périodique met encore en évidence la pose d'assainissements non collectifs sans autorisation du S.P.A.N.C. Ce dernier, faute de contrôle, n'autorise pas la mise en service de ces installations, qui sont parfois mal adaptées aux caractéristiques de la parcelle. Elles peuvent ainsi entraîner une pollution (atteinte à la salubrité publique et à l'environnement).

Nous vous rappelons que dans ce cas, la responsabilité du Maire est engagée. Il appartient aux élus d'informer leurs administrés de l'obligation de respecter la réglementation et

d'informer le S.P.A.N.C des pratiques non réglementaires constatées.

Par effet de vases communicant, la mise en place des campagnes de réhabilitation sur le territoire du S.S.E fait également baisser le nombre de demandes d'assainissement instruites.

En ce qui concerne les demandes d'urbanisme, le rôle de la commune est accru depuis la mise en place de la réforme des demandes d'urbanisme au 1^{er} octobre 2007. La Mairie est désormais le guichet unique centralisateur. Lors de nos rendez-vous d'informations avec les usagers, nous constatons régulièrement qu'un certain nombre de permis de construire ne nous sont pas transmis pour instruction de la partie assainissement. C'est autant de dossiers qui ne font ni l'objet d'un avis du S.P.A.N.C ni d'une demande d'assainissement. En cas de litige, la responsabilité du Maire est, comme précédemment, engagée.

Pour 2010 une plus grande rigueur est demandée aux communes pour qu'elles transmettent toutes les demandes d'urbanisme au S.P.A.N.C, dès réception du dossier du pétitionnaire en Mairie.

Le contrôle d'implantation, de conception et de réalisation des installations nouvelles d'assainissement non collectif :

Le contrôle de conception et d'implantation est un contrôle administratif qui donne un avis sur la filière proposée par le pétitionnaire. Le contrôle de réalisation est quant à lui un contrôle technique de la bonne réalisation des travaux. **Il s'effectue impérativement avant remblaiement de la filière d'assainissement non collectif.** Cette année le S.P.A.N.C. a instruit 126 demandes d'assainissement et a réalisé 83 contrôles de réalisation.

Le service souhaite également que le particulier informe préalablement le S.P.A.N.C. du démarrage des travaux afin de fixer d'avance un rendez-vous pour le contrôle. Pour cela, nous demandons aux particuliers de nous retourner la déclaration de commencement de travaux d'assainissement qui est jointe à l'avis favorable du S.P.A.N.C sur la demande d'assainissement.

La redevance (232,10 € TTC), pour la prestation réalisée, est directement facturée à l'utilisateur après la visite de contrôle des travaux. Le paiement effectué, le particulier reçoit l'avis définitif sur la conformité, le plan de récolement de son installation d'assainissement non collectif et des documents d'informations sur l'entretien de l'assainissement.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif existante ou devant exister :

Le nombre de contrôles périodiques effectué a diminué de plus de 12% par rapport à 2008 avec

le même personnel. Le nombre plus important de communes dites éloignées, sur lesquelles ont été réalisés les contrôles depuis janvier 2009, explique cette baisse. Le temps de trajet plus important (45 à 60 minutes au lieu de 30 minutes), diminue d'autant le nombre de contrôle réalisables sur un même laps de temps.

Le S.P.A.N.C. réalise depuis juillet 2005 le contrôle périodique de bon fonctionnement de l'ensemble des installations existantes (nouvelles ou anciennes) ou devant exister. Auparavant, le listing des redevables est élaboré avec l'aide de la Mairie et mis à jour annuellement.

Grâce à cette liste un courrier est envoyé à chaque redevable d'une commune, au minimum trois semaines avant la vérification du bon fonctionnement des installations existantes, avec possibilité de prendre rendez-vous par téléphone, fax ou mail. Une affiche est envoyée aux communes pour affichage en Mairie, afin d'informer la population.

Les dates d'intervention dans une commune sont également publiées dans le journal l'Ardennais - l'Union en page locale.

L'objectif du contrôle périodique de bon fonctionnement est :

- de réaliser un diagnostic de l'assainissement non collectif existant d'une habitation et de faire le point sur son fonctionnement ;
- de contribuer à limiter la pollution rejetée par les particuliers dans le milieu naturel, au niveau du sol ou des cours d'eaux, soit directement, soit par le biais de puisards, de puits perdus, etc ;
- de faire le bilan par commune de l'état des équipements des habitations en matière d'assainissement non collectif.

Depuis la parution des nouveaux arrêtés du 7 septembre 2009, relatifs aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le contrôle périodique a de nouvelles missions :

- vérifier le respect des prescriptions techniques réglementaires en vigueur lors de la réalisation ou réhabilitation de l'installation ;
- constater que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de risques environnementaux, de risques sanitaires, ou de nuisances.

Suite au contrôle, deux cas possibles :

1) Si pas de risques environnementaux ou sanitaires constatés, les agents font uniquement part de recommandations au propriétaire sur l'accessibilité des ouvrages, leur entretien ou la nécessité d'apporter des modifications ou des améliorations, à savoir :

- la réalisation de la vidange de la fosse septique, de la fosse toutes eaux ou le nettoyage du bac dégraisseur ;

- le nettoyage du préfiltre décolloïdeur, du filtre « à charbon », du « filtre à chicanes » ou du filtre bactérien percolateur et la mise en place ou le remplacement du matériau filtrant de l'appareil ;
- la mise en place d'une double ventilation efficace sur la fosse septique ou sur la fosse septique toutes eaux.

Ces améliorations sont conseillées et non exigées. Les agents se rendent de nouveau dans la commune trois mois après pour constater les améliorations effectuées. Un rapport est ensuite envoyé à chaque propriétaire.

2) Si des risques environnementaux ou sanitaires, ou des nuisances sont dûment constatés, les agents transmettent au propriétaire une liste des travaux, classés, le cas échéant, par ordre de priorité, à réaliser dans un délai de quatre ans à compter de la date de notification de la liste de travaux. Le maire peut raccourcir ce délai selon le degré d'importance du risque.

Après réalisation des travaux, le S.P.A.N.C réalise une contre-visite pour vérifier la bonne réalisation des travaux.

Le bilan des contrôles périodiques de bon fonctionnement effectués et intégrés informatiquement jusqu'à présent, soit **8605 contrôles**, est le suivant :

Bilan Assainissement Non Collectif		
Installations d'ANC	Nb	%
filière aucune	1652	19,2%
Incomplète	3780	43,9%

Complète	2268	26,3%
refus d'accès à la propriété	4	0,04%
non décachée	901	10,4%

Le redevable, qui recevra la facture, est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année considérée. La redevance pour le contrôle périodique est facturée directement et annuellement au propriétaire par le S.P.A.N.C. Chaque année le redevable s'acquitte d'un quart (31€65 TTC) du montant total de la prestation (126€60 TTC).

La vérification du bon état de fonctionnement est réalisée tous les 4 ans et elle nécessite que les regards de visite de la filière d'assainissement non collectif soient accessibles, descellés et ouverts (fosse septique, fosse septique toutes eaux, bac dégraisseur, préfiltre, champs d'épandage, etc).

Il est à noter que le taux de refus d'accès à la propriété privée est infime.

Le pourcentage de filières non décachées est dû soit à la volonté du propriétaire de ne pas rendre accessible ses ouvrages d'assainissement non collectif, soit à la difficulté réelle d'accès (filières sous la salle de bains, les toilettes, la terrasse...).

Ces chiffres démontrent que 7 habitations sur 10 sont équipées au minimum d'un prétraitement (fosse septique ou fosse toutes eaux).

Les eaux usées d'une habitation sur cinq sont rejetées directement dans le milieu naturel (collecteur d'eaux pluviales, fossé, ruisseau, puisard...) démontrant ainsi la nécessité de la réhabilitation.

LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

La directive européenne de 2005, traduite en partie en droit français par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, demande un retour au bon état écologique des cours d'eau et nappes phréatiques pour 2015. Pour y parvenir, les Agences de l'Eau SEINE NORMANDIE et RHIN MEUSE ont attribué à chaque commune un degré de priorité en fonction de l'impact des rejets de la commune sur le milieu naturel.

C'est ainsi que, sur notre territoire, 22 communes sont sélectionnées, à ce jour, par les deux agences de l'eau pour un premier programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Le S.S.E. intervient en tant que Maître d'Ouvrage délégué pour le compte des propriétaires des habitations concernées. Les bénéficiaires doivent être propriétaires d'un bâtiment habitable, sans travaux importants, rejetant des eaux usées. Ce bâtiment doit :

- être situé en **zone d'assainissement non collectif** délimitée après enquête publique,

- ne pas faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable ayant pour conséquence d'augmenter la capacité d'accueil de l'habitation,

- posséder une installation d'assainissement non collectif **NON-CONFORME**.

Il s'agit d'une démarche **volontaire** du S.P.A.N.C et de ses usagers.

La non-conformité a été définie ainsi par les Agences de l'Eau, le Conseil Général et le S.P.A.N.C :

- **ASSAINISSEMENTS INEXISTANTS** (habitations dénuées d'installations d'assainissement),

- **ASSAINISSEMENTS INCOMPLETS**, c'est-à-dire installations composées uniquement d'un prétraitement (fosse septique, fosse toutes eaux),

- **ASSAINISSEMENT ENGENDRANT UN RISQUE** sanitaire ou environnemental (pollution).

Mais les modalités d'attribution des aides et le montage des programmes de réhabilitation sont différents d'une Agence de l'Eau à l'autre.

TERRITOIRE SEINE NORMANDIE

L'Agence de l'Eau SEINE NORMANDIE a défini une liste de 11 communes :

BAYONVILLE, BRIQUENAY, CHUFFILLY ROCHE, COULOMMES ET MARQUENY, GUINCOURT, QUATRE CHAMPS, SAINT LOUP TERRIER, SAINTE VAUBOURG, SAULCES CHAMPENOISES, TOURTERON, VAUX-CHAMPAGNE

Un premier programme de réhabilitation de **52 projets a été réalisé pour l'année 2008**. Le taux de subvention s'élevait au total à 80%, dont 60% de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% du Conseil Général des Ardennes. Pour y parvenir, le S.P.A.N.C a envoyé un courrier d'information à chaque propriétaire concerné. Les premières réponses reçues par le S.P.A.N.C. ont fait l'objet d'une étude de projet par un maître d'œuvre retenu après mise en concurrence. Nous avons obtenu les accords définitifs de subvention du Conseil Général des Ardennes et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les entreprises LOCARD et NICORA ont réalisé ces travaux après avoir été retenues par appel public à la concurrence.

A ce jour le bilan est le suivant :

- **52 installations** d'assainissement non collectif réhabilitées.

- **460 000 € TTC** de travaux réalisés avec un taux moyen de subvention de **79,97%**.

Pour le second programme, les études ont été réalisées et validées, pour des travaux réalisables en 2010. Il pourrait concerner **100 nouvelles installations**. Après sollicitation de subventions, nous attendons les réponses des financeurs.

Le S.P.A.N.C. doit encore contacter les usagers concernés de la commune de TOURTERON. Nous solliciterons l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en début d'année 2010 pour connaître le nombre d'études envisageables en 2010 qui déboucheraient sur autant de travaux pour l'année 2011. Nous proposerons également d'intégrer de **nouvelles communes** dans les prochains programmes.

TERRITOIRE RHIN MEUSE

En ce qui concerne l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE, les critères d'éligibilité sont les mêmes que SEINE NORMANDIE Mais le montage du dossier est totalement différent. En effet, le

S.P.A.N.C. du S.S.E. est le seul service de l'ensemble du bassin RHIN MEUSE à être retenu pour monter un tel programme à l'échelle intercommunale. Il s'agit d'un **programme PILOTE sur l'ensemble du bassin RHIN MEUSE** et sans limitation en nombre de projets concernés.

Le S.P.A.N.C a présenté ce programme auprès des chargés de missions de l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE le 9 décembre 2008. Un premier programme pluriannuel avec l'Agence de l'Eau RHIN MEUSE a été signé pour **150 à 200 installations d'assainissement non collectif à réhabiliter en quatre ans** à compter de 2009.

Les 12 communes concernées sont :

ARTAISE LE VIVIER, AUTHE, BOULT AUX BOIS, GERMONT, BRIEULLES SUR BAR, LES GRANDES ARMOISES, SAINT PIERREMONT SY, TAILLY, TANNAY, VAUX EN DIEULET, VERRIERES.

A ce jour 380 usagers des 12 communes ont reçu un courrier d'informations. 159 conventions ont été signées, soit un taux de réponse de 42%. Sur les **126 études réalisées** à ce jour, 104 ont été validées par les particuliers, 9 sont en cours de validation et 13 ont été refusées.

En 2009, une première tranche de travaux a été réalisée. L'aide de l'Agence de l'eau a été de 35% et l'aide du Conseil Général des Ardennes de 30%, soit un pourcentage d'aide global de 65%. Pour les installations dépassant les prix plafonds, une aide financière du S.S.E a été attribuée.

A ce jour le bilan est le suivant :

- **50 installations** d'assainissement non collectif réhabilitées.

- **465 000 € TTC** de travaux réalisés avec un taux moyen de subvention de **64.16%**.

Pour 2010, une deuxième tranche de **50 installations à réhabiliter** est prête à être réalisée. Les particuliers ont validés leurs projets et les entreprises ont répondues au marché. Nous n'attendons plus que les accords des différents financeurs, dont essentiellement le Conseil général des Ardennes.

LA PROCEDURE D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

La réforme d'instruction des demandes d'urbanisme est entrée en vigueur depuis plus de deux ans (le 1^{er} octobre 2007). La Mairie est désormais le guichet unique des demandes d'urbanisme.

Il appartient donc au Maire de demander l'avis des services concernés et en particulier du S.P.A.N.C pour l'assainissement.

Le service instructeur a rappelé aux communes que cette procédure est indispensable pour rendre plus efficace l'action du S.P.A.N.C.

Les services instructeurs demandent aux communes de leur faire parvenir séparément le dossier d'urbanisme et l'avis définitif du Maire. Ce dernier doit être envoyé à la DDE dans un délai d'un mois à compter de la réception en Mairie de

la demande d'urbanisme. Ainsi le Maire peut prendre en compte dans son avis la réponse des différents services (électricité, eau potable, assainissement, S.D.I.S. ...).

UNE INFORMATION INDISPENSABLE :

L'information sur l'assainissement non collectif des différents acteurs de la construction, du particulier à l'entreprise réalisant les travaux, est nécessaire pour un meilleur dialogue et une meilleure efficacité, mais aussi pour aboutir à des ouvrages de qualité.

L'information des particuliers est transmise lors de l'instruction de la demande d'assainissement et celle des professionnels se fait essentiellement sur les chantiers lors des contrôles de réalisation des travaux. Des journées de formation adressées aux professionnelles sont également organisées par les fabricants et fournisseurs de matériels et de matériaux. Le S.P.A.N.C participe à ces journées de formation.

Le contrôle périodique de bon fonctionnement est un moyen complémentaire de sensibilisation et de communication envers les usagers.

Il faut également rappeler que le diagnostic de l'assainissement lors d'une vente immobilière, ne sera obligatoire qu'à partir du 1 janvier 2013, mais que grâce au contrôle périodique, des informations précieuses peuvent être communiquées aux vendeurs ou aux agences immobilières et notaires mandatés par ces derniers pour vendre leurs biens.

Le S.P.A.N.C. participe aux réunions départementales des S.P.A.N.C organisées par la M.I.S.E. des Ardennes.

AGREMENT DES VIDANGEURS :

Le 7 septembre 2009 a été adopté un nouvel arrêté fixant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières.

La D.D.E.A et la chambre d'agriculture réalisent actuellement un travail d'information et de formation auprès des agriculteurs, auquel s'est associé le S.P.A.N.C. Une liste officielle des

vidangeurs agréés sur notre territoire sera prochainement disponible. Le S.P.A.N.C pourra ainsi la communiquer à ses usagers.

Suite à la parution de ce nouvel arrêté et de la liste des vidangeurs agréés, des agriculteurs et des entreprises de TP sera organisé au premier trimestre 2010.

LE S.A.T.A.Z. :

LES MISSIONS :

Le S.A.T.A.Z. (Service d'Assistance Technique et Administrative pour les études de Zonage d'assainissement) a assuré pour les communes qui le souhaitaient un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage. Le service a assuré le suivi de l'étude de zonage à partir de la consultation des bureaux d'études jusqu'à la fin de l'enquête publique,

comprenant également l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et le suivi technique des prestations du bureau d'études. Le comité syndical avait fixé le montant de la prestation d'assistance du S.S.E qui variait en fonction de la population de la commune (tranche d'habitants).

LES ACTIVITES DU SERVICE :

Conformément aux informations données aux élus lors des dernières réunions du Comité syndical, le service cesse d'exister à compter du 31 décembre 2009. La clôture du budget annexe est réalisée et les opérations en cours ont toutes été soldées.

Voici ci-dessous le bilan pour les 124 communes dont l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été assurée par le S.A.T.A.Z. depuis 2004.

ETAPES	NB COMMUNES	% COMMUNES
Zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	118	95,2 %
Enquête publique en cours	4	3,2 %
Choix de zonage en réflexion et enquête publique à organiser	2	1,6 %

ANNEXE 1

Les adhérents et compétences transférées au 31 décembre 2008

(Nota : 0 ou blanc compétence non transférée – 1 compétence transférée)

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ALLAND'HUY SAUSSEUIL	ATTIGNY	1	1	0	0	0	0	0
ATTIGNY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
CHARBOGNE	ATTIGNY	1	1					1
CHUFFILLY ROCHE	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
COULOMMES MARQUENY	ATTIGNY	1	1					1
GIVRY SUR AISNE	ATTIGNY							1
RILLY SUR AISNE	ATTIGNY	1	1					1
SAULCES CHAMPENOISES	ATTIGNY	1	1					1
SEMUY	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
ST LAMBERT ET MONT JEUX	ATTIGNY	1	1					1
ST VAUBOURG	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VAUX CHAMPAGNE	ATTIGNY	1	1	1	0	1	0	1
VONCQ	ATTIGNY	1	1	1	1	1	0	1
BAR LES BUZANCY	BUZANCY	1	1					1
BAYONVILLE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
BELVAL BOIS DES DAMES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
BRIQUENAY	BUZANCY	1	1					1
BUZANCY	BUZANCY	1	1					0
FOSSE	BUZANCY	1	1					1
HARRICOURT	BUZANCY	1	1					1
IMECOURT	BUZANCY	1	1					0
LA BERLIERE	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
LANDRES SAINT GEORGES	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	0
NOUART	BUZANCY	1	1	1	0	1	0	1
OCHES	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SAINT PIERREMONT	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1
SOMMAUTHE	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
TAILLY	BUZANCY	1	1	1	1	1	0	1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
THENORGUES	BUZANCY	1	1					0
VAUX EN DIEULET	BUZANCY	1	1	0	0	0	0	1
VERPEL	BUZANCY	1	1					1
APREMONT	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
BEFFU LE MORTHOMME	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
CHAMPIGNEULLE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CHATEL CHEHERY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
CHEVIERES	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
CORNAY	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	1
EXERMONT	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
FLEVILLE	GRANDPRE	1	1	1	0	1	1	1
GRANDHAM	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
GRANDPRE	GRANDPRE	1	1	0	0	1	0	1
LANCON	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	1
MARCQ	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
MOURON	GRANDPRE	1	1	1	0	1	0	0
OLIZY PRIMAT	GRANDPRE	1	1					1
SAINT JUVIN	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SENUC	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
SOMMERANCE	GRANDPRE	1	1	0	0	0	0	0
TERMES	GRANDPRE	1	1	1	1	1	0	1
AUTHE	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
AUTRUCHE	LE CHESNE	1	1					1
BELLEVILLE CHATILLON/B	LE CHESNE	1	1					1
BOULT AUX BOIS	LE CHESNE	1	1					1
BRIEULLES SUR BAR	LE CHESNE	1	1					1
GERMONT	LE CHESNE	1	1					1
LE CHESNE	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
LES ALLEUX	LE CHESNE	1	1					1
LES GRANDES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LES PETITES ARMOISES	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	1
LOUVERGNY	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
MONTGON	LE CHESNE	1	1	0	0	0	0	0
NOIRVAL	LE CHESNE	1	1					1
SY	LE CHESNE	1	1	1	0	1	0	1
TANNAY	LE CHESNE	1	1	1	1	1	0	1
VERRIERES	LE CHESNE	1	1					1

Rapport d'activité 2009

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ARDEUIL MONTFAUXELLES	MONTHOIS	1	1					1
AURE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	0
AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	1	1
BOUCONVILLE	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	1
BRECY BRIERES	MONTHOIS	1	1					1
CHALLERANGE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
CONDE LES AUTRY	MONTHOIS	1	1	1	0	1	1	1
LIRY	MONTHOIS	1	1	1	1	1	0	0
MANRE	MONTHOIS	1	1	0	0	0	0	1
MARVAUX VIEUX	MONTHOIS	1	1					1
MONTCHEUTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONT SAINT MARTIN	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
MONTHOIS	MONTHOIS	1	1					1
SAINT MOREL	MONTHOIS	1	1					1
SAVIGNY SUR AISNE	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
SECHAULT	MONTHOIS	1	1					1
SUGNY	MONTHOIS	1	1					1
VAUX LES MOURON	MONTHOIS	1	1	1	0	1	0	1
ECORDAL	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
GUINCOURT	TOURTERON	1	1	1	0	1	0	1
LA SABOTTERIE	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
LAMETZ	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
MARQUIGNY	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	0
NEUVILLE DAY	TOURTERON	1	1	1	1	1	1	1
ST LOUP TERRIER	TOURTERON	1	1	0	0	0	0	1
SUZANNE	TOURTERON	1	1					1
TOURTERON	TOURTERON	1	1	1	1	1	0	1
BALLAY	VOUZIERIS	1	1					1
BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
CONTREUVE	VOUZIERIS	1	1					1
FALAISE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
GRIVY LOISY	VOUZIERIS	1	1					1
LA CROIX AUX BOIS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
LONGWE	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
MARS SOUS BOURCQ	VOUZIERIS	1	1					1
QUATRE CHAMPS	VOUZIERIS	1	1	1	1	1	0	1
SAINTE MARIE	VOUZIERIS	1	1					1

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						
		ER	Ecl	AEP				ASS
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
TERRON SUR AISNE	VOUZIERES	1	1					1
TOGES	VOUZIERES	1	1	1	1	1	0	1
VANDY	VOUZIERES	1	1					1
VRIZY	VOUZIERES	1	1	1	0	1	1	1
CAUROY	MACHAULT	0	0	1	1	1	0	0
CHARDENY	MACHAULT	0	0					1
TOURCELLES CHAUMONT	MACHAULT	0	0					1
VENDRESSE	OMONT	0	0	1	1	1	1	0
AUFLANCE	CARIGNAN							1
BIEVRES	CARIGNAN							1
BLAGNY	CARIGNAN							1
LES DEUX VILLES	CARIGNAN							1
LA FERTE SUR CHIERS	CARIGNAN							1
FROMY	CARIGNAN							1
HERBEUVAL	CARIGNAN							1
LINAY	CARIGNAN							1
MALANDRY	CARIGNAN							1
MARGNY	CARIGNAN							1
MARGUT	CARIGNAN							1
MATTON ET CLEMENCY	CARIGNAN							1
MESSINCOURT	CARIGNAN							1
MOIRY	CARIGNAN							1
MOGUES	CARIGNAN							1
OSNES	CARIGNAN							1
PULLY ET CHARBEAUX	CARIGNAN							1
PURE	CARIGNAN							1
SACHY	CARIGNAN							1
SAILLY	CARIGNAN							1
SAPOGNE SUR MARCHE	CARIGNAN							1
SIGNY MONTLIBERT	CARIGNAN							1
TREMBLOIS LES CARIGNAN	CARIGNAN							1
VILLY	CARIGNAN							1
WILLIERS	CARIGNAN							1
BALAIVES ET BUTZ	FLIZE							1
BOUTANCOURT	FLIZE							1
CHALANDRY ELAIRE	FLIZE							1
ELAN	FLIZE							1

Rapport d'activité 2009

COMMUNES OU EPCI ADHERENTS	Canton	Compétences déléguées au 31/12/2008						ASS
		ER	Ecl	AEP				
COMMUNES CLASSEES PAR CANTON				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
ETREPIGNY	FLIZE							1
HANNOGNE SAINT MARTIN	FLIZE							1
LES AYVELLES	FLIZE							1
SAINTE MARCEAU	FLIZE							1
SAPOGNE ET FEUCHERES	FLIZE							1
VRIGNE MEUSE	FLIZE							1
AMBLIMONT	MOUZON							1
AUTRECHART ET POURRON	MOUZON							1
BEAUMONT EN ARGONNE	MOUZON							1
DOUZY	MOUZON							1
EUILLY ET LOMBUT	MOUZON							1
LETANNE	MOUZON							1
MAIRY	MOUZON							1
MOUZON	MOUZON							1
TETAIGNE	MOUZON							1
VAUX LES MOUZON	MOUZON							1
VILLERS DEVANT MOUZON	MOUZON							1
YONCQ	MOUZON							1
ARTAISE LE VIVIER	RAUCOURT							1
LA BESACE	RAUCOURT							1
CHEMERY SUR BAR	RAUCOURT							1
LE MONT DIEU	RAUCOURT							1
LA NEUVILLE A MAIRE	RAUCOURT							1
STONNE	RAUCOURT							1
CHEHERY	SEDAN OUEST							1
CHEVEUGES	SEDAN OUEST							1
ST AIGNAN	SEDAN OUEST							1
VILLERS SUR BAR	SEDAN OUEST							1
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÊTES PREARDENNAISES (20 communes - 3891 hab - 1999)								1
NOMBRE DE COMMUNES		105	105	46	23	47	7	151

E.P.C.I.	Nombre de communes	Compétences déléguées au 31/12/2007						
		ER	Ecl	AEP				ASS
				Maintenance	Relevé compteurs	Ouvrages d'exploitation	Gestion des plans	Assainissement non collectif
S.I.A.E.P. DE L'AVEGRES ET DU JAILLY	5	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de LA CROIX AUX BOIS - LONGWE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de GIVRY/AISNE - SAULCES-CHAMPENOISES	2	0	0	0	0	1	1	0
S.I.A.E.P. des GRANDS AULNOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de LA LISIERE	4	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de la REGION D'OLIZY	2	0	0	1	1	1	1	0
S.I.A.E.P. de la REGION DE THENORGUES	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de SAINTE-VAUBOURG et VAUX-CHAMPAGNE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. du SUD-OUEST VOUZINOIS	10	0	0	1	1	1	0	0
S.I.A.E.P. de la VOIE ROMAINE	2	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. D'ECORDAL-GUINCOURT-TOURTERON	3	0	0	1	0	1	0	0
S.I.A.E.P. de BUZANCY	6	0	0	1	0	0	1	0
Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ennemanne	3	0	0	0	0	0	0	1
S.I.A.E.P. du Chemin de BELOEUVRE	3	0	0	1	0	1	0	0
NOMBRE DE COLLECTIVITES		0	0	12	4	12	4	1